



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Pôle Travail
Département Santé Sécurité au Travail

Affaire suivie par : Sophie Chermat
Tél. : 04.72.65. 58. 53
Mél. : sophie.chermat@direccte.gouv.fr

Villeurbanne, le 13 Août 2020

AIPVR
58, rue MOZART - BP 133
26905 VALENCE cedex 09

A l'attention de Madame ROCHETTE
Directrice

Objet : renouvellement de l'agrément de votre service de santé au travail

LR/AR n°1A 184 403 3215 5

Madame la Directrice,

Par lettre, reçue le 15 novembre 2019 vous m'avez présenté une demande visant à obtenir l'agrément pour votre service de santé au travail.

Votre dossier a été complété par un envoi, reçu le 2 décembre 2019.

En réponse, j'ai l'honneur de vous confirmer que **par décision tacite en date du 13 juillet 2020, votre service a été agréé pour une durée de cinq ans.**

Toute modification ultérieure dans l'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail devra être portée à ma connaissance, et le cas échéant, faire l'objet d'une nouvelle demande d'agrément.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées

Le Directeur Régional des Entreprises, de
la Concurrence, de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi,

Par subdélégation/ la Responsable du
Département Santé Sécurité au Travail

Sophie CHERMAT